



Lettre ouverte au Gouvernement régional wallon

Oui au développement de l'éolien dans la province de Luxembourg, pourvu qu'il soit citoyen !

Habay, le 18 avril 2011

Monsieur le Ministre Président,
Monsieur le Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique en charge de l'Energie, du Logement et de la Recherche
Monsieur le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation, des Sports et de la politique aéroportuaire,
Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme,
Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Face aux défis énergétiques et environnementaux qui se présentent à la Planète, à l'Europe, à la Belgique et à notre Région, le Gouvernement wallon s'est fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de développement durable et de production d'énergie renouvelable (SER). Nous sommes persuadés que ces objectifs peuvent être atteints et même dépassés.

Cette ambition ne se réalisera pas sans un développement conséquent de l'éolien onshore qui nécessite la prise en compte sérieuse des contraintes particulières qu'il pose et l'implication ainsi que la participation déterminante des acteurs locaux : collectivités et citoyens organisés. En tant que coopérative, en tant qu'associations locales, en tant que futurs riverains des parcs, nous sommes convaincus qu'il est possible de créer l'équilibre vertueux entre, d'une part le développement local et, d'autre part, la protection de l'environnement, y compris la biodiversité, ainsi que le cadre de vie, y compris la valeur paysagère. **Nous croyons que le développement de l'éolien en Wallonie nous donne une occasion historique de réconcilier les quatre dimensions du développement local durable : l'économie, le social, l'ancrage et l'intégration locale ainsi que l'environnement. C'est pourquoi, à la condition que cet équilibre soit respecté, nous pouvons résolument affirmer notre soutien au développement des énergies renouvelables en général et à l'implantation des parcs éoliens sur nos terroirs.**

Nous saluons les efforts qui sont produits pour affirmer des ambitions de très haut niveau et pour baliser la trajectoire en donnant un nouveau cadre de référence (CDR) à l'implantation des éoliennes en Wallonie. En effet, le CDR de 2002 encourageait bien le principe de la participation, mais ne donnait aucune balise ni aucune modalité de construction de ce processus. Nous espérons vivement que le nouveau CDR puisse rapidement remettre en cause le système du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi », et stopper la spéculation foncière et qu'il permettra de tirer vers le haut la participation citoyenne.

En attendant, la participation citoyenne dans les projets éoliens n'a pu être défendue qu'à travers l'engagement des communes. Dans certains cas, comme à Habay, la Commune a très tôt joué la synergie avec ses citoyens et a ainsi pu garantir un niveau de participation communale-citoyenne de 50 %. Dans ce cadre favorable, les citoyens ont pu se structurer. La coopérative Lucéole a vu le jour et a pu se faire agréer en raison de sa vocation sociale, garantie par ses statuts.

Malheureusement, dans d'autres cas, comme à Arlon et à Fauvillers, les pouvoirs locaux sont restés indifférents, sceptiques, voire hostiles au développement éolien en général et/ou à la participation citoyenne en particulier. Dans ces cas, les groupements citoyens qui cherchent à mobiliser les énergies locales se retrouvent bien démunis face aux développeurs et promoteurs privés pour faire valoir leurs revendications légitimes de participation ainsi que leur engagement en faveur d'un développement local durable, alors que, sur le principe, la fédération EDORA se soit déjà déclarée prête à accepter une participation citoyenne significative et obligatoire¹.

Les signataires de la présente lettre ouverte considèrent que, dès à présent, **il ne devrait plus être possible en Wallonie de délivrer des permis pour des parcs éoliens qui ne prévoient pas un niveau significatif de participation citoyenne indépendante**, en tout cas au delà de 25%, quelle que soit l'attitude du pouvoir local et son implication. Nous pensons qu'il n'est plus envisageable de laisser la logique du profit s'imposer sur nos territoires à la revendication légitime des citoyens désireux de s'impliquer dans l'économie sociale durable.

Il en va tout simplement de l'atteinte des objectifs de notre Région en terme de SER. Celui-ci dépend en effet largement de l'acceptabilité des parcs et de la mobilisation des résultats financiers de l'éolien dans la valorisation des autres ressources qu'offrent nos terroirs comme la biomasse et les sous-produits agricoles qui peuvent être mis en valeur notamment par la biométhanisation, la cogénération ou les réseaux de chaleur.

Monsieur le Ministre Président, Monsieur les Ministres, nous voulons assumer notre contribution au développement de l'éolien onshore dans le cadre de la politique de notre Gouvernement, et en bonne intelligence avec le secteur privé (EDORA), les communes et les intercommunales.

Nous vous demandons :

- d'appliquer un moratoire sur les permis introduits par des développeurs éoliens qui n'auraient pas négocié une prise de participation citoyenne significative et indépendante² ;
- d'adresser un message clair, fort et audible aux citoyens de notre Province afin qu'ils se sentent soutenus dans leur démarche responsable et dans leurs revendications légitimes, **quel que soit le positionnement de leur Commune** ;
- d'étudier au plus vite des mécanismes spécifiques de soutien afin d'appuyer les dynamiques locales qui voient le jour.


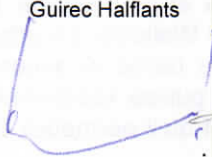

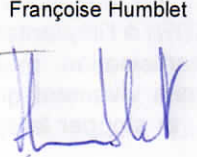

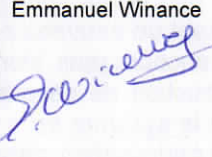

Salutations respectueuses,

Lucéole scrl www.luceole.be
Coopérative agréée (agrément n° 5329 par A.M. du 10 décembre 2010)
Membre de la Fédération Rescoop (asbl)

Pour le Conseil d'Administration,
Michel Dolmans, Président



En coordination avec les groupements citoyens de la Province de Luxembourg

Arlon	Fauvillers	Meix-devant-Virton	Neufchateau	Tintigny	Virton
Vents du Sud		Meix-Energies asbl	Tchestéole		
Guirec Halfants	Christophe Bldaine	Françoise Humblet	Olivier Pierret	Emmanuel Winance	Olivier Conrard
					

¹ Coen (2011) Initiatives citoyennes, l'économie sociale de demain, Solidarité des alternatives wallonnes ASBL, voir p. 92.

² Par prise de participation indépendante, on entend la possibilité d'exploiter une partie du parc et d'être maître de la vente de l'électricité produite ainsi que de l'affectation des résultats aux coopérateurs sous forme de dividendes, de ristournes et de services conformément aux conditions de l'agrément des coopératives à vocation sociale.